



CYCLE DE WEBINAIRES 2026 / 2027

LES AUTORITÉS DU DROIT ÉCONOMIQUE

La notion d'autorité renvoie à la détention d'un pouvoir permettant d'orienter ou de contraindre les comportements. Une telle définition pourrait conduire à limiter l'étude des autorités du droit économique aux institutions publiques disposant d'un pouvoir formel de réglementation, de contrôle ou de sanction. Pourtant, l'autorité en droit économique se manifeste désormais sous des formes plus diverses, dont la nature et la portée restent encore à préciser.

Ce cycle de webinaires, dont le programme est détaillé ci-dessous, entend précisément rendre compte de ces transformations et renouveler la réflexion sur ce qui fait aujourd'hui autorité en droit économique.

INFORMATIONS PRATIQUES

Les webinaires se tiendront en ligne, le premier jeudi de chaque mois (hors janvier), d'octobre 2026 à avril 2027, de 17h à 18h, heure de Paris.

Chaque séance comprendra une intervention d'environ 35 minutes, suivie d'un temps de discussion.

Les réflexions menées dans le cadre de ce cycle donneront lieu à une publication collective consacrée aux figures contemporaines de l'autorité en droit économique.

PROGRAMME

Date	Intervention	Intervenant	Inscription
1 ^{er} octobre 2026	L'autorité de l'économie dans et par le droit	Guillaume Grégoire	S'inscrire
5 novembre 2026	Les autorités de concurrence et le recours aux injonctions structurelles : de la régulation des marchés et au-delà	Iulian Chetreanu	S'inscrire
3 décembre 2026	Les autorités de concurrence face au travail et à l'économie numérique	Jean-Benoît Maisin	S'inscrire
4 février 2027	L'ARPP, nouvelle autorité du droit économique ?	Hanif Oubrou	S'inscrire
4 mars 2027	Les parties prenantes, nouvelles autorités du droit économique ?	Marie Thivet	S'inscrire
1 ^{er} avril 2027	Le juge régulateur en droit économique	Loïs Dossios	S'inscrire

PRÉSENTATION DÉTAILLÉE DES SÉANCES

Jeudi 1^{er} octobre 2026 — 17 h à 18 h

L'autorité de l'économie dans et par le droit

Guillaume Grégoire — Chargé de recherches F.R.S.-FNRS, ULiège

Cette séance d'ouverture abordera les théories économiques qui « font autorité » dans le raisonnement juridique et les institutions qui contribuent à produire le monde économique que ces théories décrivent. Elle permettra de déplacer l'analyse du seul pouvoir de régulation des institutions vers les référentiels économiques qui structurent implicitement les normes et leur mise en œuvre.

Jeudi 5 novembre 2026 — 17 h à 18 h

Les autorités de la concurrence et le recours aux injonctions structurelles : de la régulation des marchés et au-delà

Iulian Chetreanu — Avocat chez STOICA & Asociații

La séance portera sur les injonctions structurelles en droit de la concurrence, leurs fondements, leurs conditions de mise en œuvre et leur fonction dans la correction de la structure des marchés. Une attention particulière sera accordée aux différences entre les approches européenne et américaine, ainsi qu'aux enjeux liés à la régulation des géants du numérique.

Jeudi 3 décembre 2026 — 17 h à 18 h

Les autorités de la concurrence face au travail et à l'économie numérique

Jean-Benoît Maisin — Docteur en droit, membre de l'Association belge de droit du travail et de la sécurité sociale.

Cette intervention analysera l'extension croissante de l'action des autorités de la concurrence au domaine du travail : conventions collectives de travailleurs indépendants, ententes salariales, accords de non-débauchage, plateformes numériques et création de contenu. Elle s'interrogera sur l'émergence possible d'un droit du travail numérique sous l'influence des outils et raisonnements du droit de la concurrence.

Jeudi 4 février 2027 — 17 h à 18 h

L'ARPP, nouvelle autorité du droit économique ?

Hanif Oubrou — Attaché Temporaire d'Enseignement et de Recherche (ATER) et docteur en droit de l'Université de Bordeaux.

À partir de l'Autorité de régulation professionnelle de la publicité et du Jury de déontologie publicitaire, cette séance examinera une forme d'autorité privée, souple et réputationnelle. Elle portera notamment sur l'articulation entre droit dur et droit souple, la portée des avis rendus et le rôle de l'autorégulation dans l'encadrement des communications commerciales, en particulier en matière de greenwashing.

Jeudi 4 mars 2027 — 17 h à 18 h

Les parties prenantes, nouvelles autorités du droit économique ?

Marie Thivet — Doctorante contractuelle et chargée d'enseignement en droit privé, GREDEG CNRS UMR 7321

Cette contribution examinera la manière dont le droit tend à associer les parties prenantes à la régulation du comportement économique de l'entreprise par le biais de sa gouvernance. Elle cherchera à déterminer si le pouvoir d'influence qu'elles exercent dans ce cadre peut conduire à les regarder comme de nouvelles autorités du droit économique.

Jeudi 1er avril 2027 — 17 h à 18 h

Le juge régulateur en droit économique

Loïs Dossios — Maître de conférences en droit privé et sciences criminelles, Université des Antilles

Cette contribution examinera la manière dont les juges étatiques et arbitraux, au-delà du règlement des litiges, participent à l'orientation des comportements économiques notamment par la conciliation entre intérêts privés et publics, entre valeurs marchandes et non marchandes.

Coordination scientifique Pre Loïs Dossios

Organisation [Association internationale de droit économique \(A.I.D.E.\)](#)

Contact info@aide-ride.org

Inscription préalable via les liens d'inscription. Participation gratuite.